

DEAP AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

ELANCOURT (78)



Cette formation est
éligible au CPF.
Identifiant CPF : 333585

Présentation du diplôme

Le Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture est un diplôme de niveau 4. Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

Son objectif est de former des professionnels capables de mener des activités d'éveil, d'éducation et dispenser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien être et l'autonomie de l'enfant.

Public concerné

Tout candidat à la certification répondant aux prérequis.

Prérequis

- › Être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation,
- › Avoir satisfait aux épreuves de sélection,
- › L'admission se fera sur examen du dossier (voir détail sur la fiche d'inscription) et entretien oral.
- › Justifier d'un schéma vaccinal complet.

Durée

- › **770** heures de formation théorique en présentiel dont environ 10% en distanciel
- › **770** heures, soit 22 semaines de 35 heures de stages pratiques

Dates de formations

Du **3 janvier 2023** au **11 décembre 2023**

Lieu

Centre National de Formation IFAC Elancourt
4 rue Normandie Niemen
78990 Elancourt

Dates limites d'inscription

Merci de télécharger, compléter et nous adresser votre dossier d'inscription complet et en version papier avant le **7 octobre 2022**.

Affichage des résultats : **22 novembre 2022** à 10h en ligne.
Date limite de confirmation d'inscription : **1^{er} décembre 2022**.

Tarifs

Frais administratifs post-admission	85 €
Coût de formation parcours complet	7700 €
Coût de formation parcours partielle. Veillez nous contacter.	----

Dates d'informations collectives

Réunion d'information collective le **11 juillet 2022** de 14h à 15h.

Renseignez-vous directement auprès de :
Marielle RENAULT à marielle.renault@utidf.ifac.asso.fr

Sélections

Sur dossier de candidature complété et entretien en fonction des attendus pour entrer en formation.



Contact

Marielle RENAULT
01 61 38 18 60
marielle.renault@utidf.ifac.asso.fr



[ifac-formation.fr](https://www.ifac-formation.fr)

Formation, animation, conseil - Association à but non lucratif
à vocation éducative, sociale et territoriale.



Objectifs

Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture permet d'acquérir les compétences pour prendre en soin l'enfant bien portant, malade ou en situation de handicap en liaison avec une équipe pluridisciplinaire, en milieu hospitalier ou extrahospitalier.

A l'issue de la formation vous serez en capacité :

- › D'accueillir l'enfant et le guider à son arrivée en structure. Préparer et donner le repas en fonction de la prescription médicale de l'enfant.
- › Réaliser les soins et signaler les modifications de l'état de santé de l'enfant aux puéricultrices, aux parents,
- › Accompagner l'enfant dans l'apprentissage des gestes de la vie quotidienne et des règles en collectivités,
- › Collaborer avec l'ensemble des intervenants à la réalisation d'un objectif commun,
- › Réaliser un suivi d'activité,
- › Entretenir les locaux et aménager le lieu de vie, d'accueil des enfants et vérifier la sécurité des équipements.

Contenu de la formation

La formation théorique se répartit sur 5 blocs :

Bloc 1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale.

Bloc 2 : Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.

Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.

Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.

Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité / gestion des risques.

Méthodes mobilisées

- › Apports théoriques
- › Exercices d'application à partir de cas concrets
- › Travail en groupe
- › Conseil individualisé
- › Mise en situation professionnelle

Périodes de formation en milieu professionnel

22 semaines de stages cliniques devront être réalisés durant la formation.

3 stages de 5 semaines chacun

Ces stages doivent permettre d'explorer les 3 missions de l'auxiliaire de puériculture. Une période de stage peut-être centrée sur une ou plusieurs des missions suivantes :

Mission 1 : Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne,

Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétence,

Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel,

1 stage de 7 semaines - période intégrative en milieu professionnel devant permettre de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Modalités d'évaluation

L'obtention du diplôme d'auxiliaire de puériculture se valide par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10 sur 20 pour chacun des modules composant les 5 blocs de formation. Il n'y a pas de compensation entre module.

L'évaluation est constituée d'épreuves écrites, orales, pratiques et de mise en situation professionnelle.

Bloc 1 : Etude de situation. évaluation des compétences en milieu professionnel.

Bloc 2 : Etude de situation en lien avec les modules 3 & 4. Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5. Evaluation des compétences en milieu professionnel. Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.

Bloc 3 : Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée. Evaluation des compétences en milieu professionnel.

Bloc 4 : Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel. Evaluation des compétences en milieu professionnel.

Bloc 5 : Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée. Evaluation des compétences en milieu professionnel.

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Notre centre est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres situations de handicap, nous contacter afin de vous mettre en relation avec notre référent.
Mail : referent.handicapfpc@dso.ifac.asso.fr

